



Projet de territoire *Petites villes de demain* et *Opération de revitalisation de territoire*

4. Fiches-action

Orientation 2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône



Axes	Actions	Maître(s) d'ouvrage
Axe 2.A : Lutter contre les logements vacants, la dégradation des copropriétés, les logements indignes et la précarité énergétique	6) Mener une étude pré-opérationnelle habitat sur les thématiques de la vacance, de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et des copropriétés, en vue de définir le ou les dispositifs programmés adéquats pour traiter ces enjeux	Commune de Valserhône et/ou CCPB
	7) Etudier une évolution de la taxe d'habitation sur les logements vacants	Commune de Valserhône
	8) Réaliser un plan d'information des propriétaires sur les dispositifs existants d'accompagnement et aides financières pour rénover, adapter et remettre en location les logements vacants	Commune de Valserhône et CCPB
	9) Poursuivre le plan de subvention à la réhabilitation des façades	Commune de Valserhône
Axe 2.B : Requalifier les espaces publics pour répondre aux besoins et aspirations actuels	10) Réaliser un plan-guide établissant une stratégie de long terme sur l'ensemble du centre-ville élargi de Bellegarde (périmètre allant du Rhône jusqu'aux voies SNCF), en s'appuyant sur les études déjà existantes	Commune de Valserhône
	11) Poursuivre l'aménagement des berges du Rhône	Commune de Valserhône
Axe 2.C : Valoriser le patrimoine bâti historique	12) Définir une fonction et préserver les bâtiments relevant du patrimoine remarquable et historique tels que l'ancienne salle des visites des douanes, l'ancien buffet de la gare et l'ancien collège Louis Dumont	Commune de Valserhône
Axe 2.D : Recréer un lien entre la ville et ses gares	Inclure dans le plan-guide du centre-ville un axe dédié à l'objectif de création de lien entre le pôle d'échanges multimodal et la ville > intégré dans fiche action 10 plan-guide	Commune de Valserhône
	13) Réaliser un plan d'action pour faciliter et inciter à la découverte des atouts du centre-ville pour les visiteurs en escale au pôle d'échanges multimodal (signalétique, retour consignes en gare, conciergerie...)	Commune de Valserhône, la SNCF et/ou l'office de tourisme
	14) Relancer les visites touristiques du centre-ville, incluant le domaine ferroviaire en ciblant particulièrement la population	Office de tourisme Terre Valserine
	15) Accompagner la création d'un café culturel dans l'ancienne maison PLM : projet MIX	Commune de Valserhône et la CCPB
	16) Inciter aux déplacements par modes doux, en faisant mieux connaître les cheminements piétons descendant du quartier Beauséjour, entre autres, vers le pôle d'échanges multimodal	Commune de Valserhône
Axe 2.E : Renforcer la vie et les animations en centre-ville	17) Inciter les acteurs du territoire à programmer plus d'événements en centre-ville pour permettre une animation plus régulière	Commune de Valserhône
	18) Réfléchir sur la création d'un nouveau marché au sein du groupe foire et marché	Commune de Valserhône
	19) Utiliser les food-trucks comme élément d'animation du centre-ville (sur des emplacements permanents, pour une offre de restauration différente de celle existante)	Commune de Valserhône

FICHE ACTION N°6

Mener une étude pré-opérationnelle habitat sur les thématiques de la vacance, de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et des copropriétés dégradées, en vue de définir le ou les dispositifs adéquats pour traiter ces enjeux

Orientation stratégique	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valserhône
Axe	2.A. Lutter contre les logements vacants, la dégradation des copropriétés, les logements indignes et la précarité énergétique
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône et Communauté de Communes du Pays Bellegardien
Description de l'action	<p>Le taux de logements vacants à Valserhône est de 12,4%. Ces chiffres paraissent plus élevés que le ressenti. Il apparaît donc important de mener une étude sur le sujet afin de vérifier la réalité.</p> <p>En parallèle, des copropriétés se dégradent, des logements sont indignes et des foyers victimes de précarité énergétiques.</p> <p>Il est donc nécessaire de connaître mieux le parc privé de logements sur Valserhône, notamment son centre-ville.</p> <p>Une étude sera à mener pour ce faire. Une étude pré-opérationnelle OPAH-RU devra être menée sur les volets : urbain, foncier, habitat indigne, copropriétés, précarité énergétique, social, patrimonial et environnemental, développement économique.</p> <p>L'étude devra notamment permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ampleur de la vacance dans les différents quartiers de Valserhône, voire à l'échelle de la rue dans certains quartiers stratégiques (centre-ville par exemple) ; • Connaître l'ampleur du logement indigne et si possible le localiser à l'ilot ; • Connaître les copropriétés dégradées. <p>Elle devra fournir les éléments qui vont permettre à la collectivité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir le dispositif, le périmètre opérationnel et décider des objectifs quantitatifs • Décider d'une stratégie et d'un plan d'action, des partenariats à mobiliser et d'un calendrier • Evaluer les besoins financiers et les moyens nécessaires
Partenaires	ANAH représentée par le Département et la DDT
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses : environ 50 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Cofinancement ANAH à 50% - éventuellement La Banque des territoires si choix d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU (25% capés à 15 000€)
Calendrier	<p>Lancement : 2023 ou 2024</p> <p>Durée de l'étude : 6 mois minimum</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Etudier lien avec le Plan national de lutte contre les logements vacants



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective de cette étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de fournir des informations précises aux élus sur l'état de l'habitat à Valserhône, notamment le centre-ville et aussi des actions à mettre en œuvre, ce qui aura pour but de rendre l'habitat de la commune plus sain et donc plus confortable pour les habitants et plus attractifs pour des personnes souhaitant venir résider sur la commune.
Annexes	-

FICHE ACTION N° 7

Etudier une évolution de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Orientation stratégique	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe opérationnel	2.A.: Lutter contre les logements vacants, la dégradation des copropriétés, les logements indignes et la précarité énergétique
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône
Description de l'action	<p>Actuellement, la taxe d'habitation, instituée en 2011, s'impose sur le territoire de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine et pour une durée de vacance supérieure à 4 ans.</p> <p>Le travail consistera en la réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'extension du périmètre à l'ensemble de Valsershône • et sur l'abaissement de la durée de la vacance à 2 ans comme la loi le prévoit depuis 2013. <p>Il est à noter qu'en parallèle de ce potentiel « durcissement » de réglementation, les collectivités territoriales vont établir un plan d'information des propriétaires afin qu'ils connaissent les outils à leur disposition pour la réhabilitation et/ou relocation de logement.</p>
Partenaires	Services des Impôts - ADIL
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses : temps agent pour la note puis l'éventuelle délibération
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les recettes liées à la taxe devraient ainsi s'accroître
Calendrier	Selon les retours d'informations de la part des services des Impôts, demandés en 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de contraindre les propriétaires de remettre dans le circuit de la location leurs logements de louer, après les avoir éventuellement réhabilités ou en ayant baissé le prix.
Annexes	-



FICHE ACTION N° 8

Mettre en place d'un réseau d'ambassadeurs du territoire

Orientation stratégique	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe opérationnel	2.A. Lutter contre les logements vacants, la dégradation des copropriétés, les logements indignes et la précarité énergétique
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays Bellegardien et commune de Valsershône
Description de l'action	<p>Les propriétaires de logements (pas seulement indignes), qu'ils soient bailleurs ou occupants, ne connaissent souvent pas les dispositifs à leur disposition pour les aider financièrement ou les accompagner dans la rénovation de leur logement.</p> <p>Pourtant l'Etat et les collectivités ont mis en place diverses incitations (REGENERO, aides financières et fiscales Action Logement, « De Normandie dans l'ancien », conventionnement ANAH) qui seront à porter à la connaissance des propriétaires par des moyens à définir précisément (flyers, communication presse, magazine communal, site et réseaux sociaux, réunions publiques etc.). Cette communication pourrait également permettre de mieux faire connaître les évolutions sur la législation visant à lutter contre les passoires énergétiques.</p>
Partenaires	<p><u>Phase d'élaboration</u> : ADIL de l'Ain, ALEC Ain, ANAH représentée par le département et la DDT et ses opérateurs (Soliha et Urbanis)</p> <p><u>Phase de mise en œuvre</u> : l'ensemble des communes du Pays Bellegardien pour a minima participer à la diffusion des informations à leurs administrés voire prêter des salles etc.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses : temps agent pour définir le plan d'information avec les partenaires, puis le mettre en œuvre et le faire évoluer
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Coût agent compris dans le coût du poste chargé de mission habitat CCPB - Pas de cofinancement connu
Calendrier	<p>Elaboration du plan de communication : 2024</p> <p>Mise en œuvre du plan : à partir de 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Service public de la rénovation de l'habitat, PIG lutte contre l'habitat indigne de l'Ain
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place effective de ce plan d'information
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de fournir des informations aux propriétaires afin de les inciter à réaliser des travaux d'amélioration de leur logement, qu'ils soient bailleurs ou occupants, ce qui concourra directement à la revitalisation de Valsershône en offrant des logements de meilleure qualité aux habitants.
Annexes	-



FICHE ACTION N°9

Poursuivre la réécriture de l'image du centre-ville en poursuivant le plan façades

Orientation stratégique	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valserhône
Axe	2.A. Lutter contre les logements vacants, la dégradation des copropriétés, les logements indignes et la précarité énergétique
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la commune de Bellegarde sur Valserine a instauré depuis 1987 des subventions pour l'aide aux ravalements des façades dont l'objectif était d'embellir la commune et notamment ses entrées de ville.</p> <p>Entre 2005 et 2022, 1 135 333 € ont été dépensés sur cette action ce qui représente 208 rénovations de façades.</p> <p>Des zones ont été mises en place à partir de 2016 (zones 1, 2 et 3) pour lesquelles les montants des aides sont différents.</p> <p>Depuis 2021, une nouvelle délibération a permis d'étendre ces aides aux 3 communes déléguées de VALSERHÔNE.</p> <p>Les élus de la commune ont été interrogés sur le maintien de cette action en 2023.</p> <p>La volonté est de continuer cette action mais en réduisant le montant de l'enveloppe budgétaire et les taux d'attribution.</p>
Partenaires	Information auprès des agences immobilières, syndic de copropriété
<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses prévisionnel/définitif 	- Enveloppe de 80 000 € sur le budget primitif 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de financement prévisionnel / définitif 	autofinancement
Calendrier	Année 2023, avec possibilité de reconduction annuelle
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Embellissement de la ville, notamment du centre et de certaines entrées, participant à l'évolution de l'image générale de la ville et ainsi au renforcement de son attractivité</p>
<p>Annexes</p>	<p>-</p>



Figure 1: Photos de façades réhabilitées, rue de la République à Valserhône (Bellegarde-sur-Valserine)
Photos : Commune de Valserhône

FICHE ACTION N°10

Réaliser un plan-guide établissant une stratégie de long terme sur l'ensemble du centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valsérine

Orientation stratégique	2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsérhône
Axe opérationnel	2.B : Requalifier les espaces publics pour répondre aux besoins et aspirations actuels
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsérhône
Description de l'action	<p><u>Fonctions du centre-ville</u> Le centre-ville élargi de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valsérine est le centre de la vie du bassin de vie, qui va bien au-delà des limites administratives du Pays Bellegardien (20 communes au total). Il comporte de nombreuses fonctions, que ce soit en matière de santé, de commerces et services marchands et de services publics. Ce périmètre est également traversé par un flux très important de voitures et de poids-lourds. Il est également fréquenté à pied par les habitants de tout le bassin de vie, ainsi que par des professionnels en RDV ou des passagers du pôle d'échange multimodal en escale.</p> <p><u>Description des bâtiments et des espaces</u> Ce centre-ville regorge de bâtiments historiques à la valeur remarquable (et remarquée par le Parc naturel régional du Haut-Jura par exemple). Plusieurs d'entre eux sont vides ou partiellement vides, certains sont également dégradés. Dans le même temps, la commune a la volonté de leur trouver une fonction d'intérêt général. Egalement, le centre-ville possède très peu de végétation, en dehors de la placette devant le monument aux morts. Les berges du Rhône sont en bordure du centre-ville et sont trop éloignées pour apporter un sentiment de « nature » aux usagers du centre-ville. Cela ressort de l'enquête sur l'attractivité du centre-ville réalisée en juin 2022. Enfin, plusieurs friches issues du passé industriel sont présentes dans cet espace, dont certaines sont polluées. Les friches sont dénommées : la biscuiterie de l'Amandier, Goyot, SCAPA et SNCF. L'ensemble de ces friches occupent environ 7,8 hectares et offrent donc un potentiel exceptionnel.</p> <p><u>Plan-guide sur l'aménagement du centre-ville élargi</u> Au vu de ces éléments, il apparaît opportun de réaliser un plan-guide sur le périmètre du centre-ville élargi : des voies SNCF au Rhône et du rond-point de Savoie à la friche de la biscuiterie de l'Amandier. Cela permettra de pouvoir prévoir sur une durée longue l'ensemble des travaux à prévoir et ainsi établir une stratégie lisible pour les usagers et les professionnels du centre-ville. Cette action permettra de fournir des scénarios aux élus. Il conviendra d'en choisir un et ensuite de définir la programmation budgétaire et technique précise pour sa mise en œuvre.</p> <p><u>Les objectifs sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et parfois redéfinir les fonctions des espaces maîtrisés par la collectivité (dont les friches) en cohérence avec les souhaits d'évolution des bâtiments occupés • Créer du lien entre la ville et ses gares, recréer du lien entre la ville et ses rivières (liaisons piétonnes, espace public et percée visuelle...) • Réaménager/revégétaliser certains espaces (places Victor Bérard, Jeanne d'Arc et Charles de Gaulle par exemple) • Réfléchir sur la piétonisation de certaines rues/espaces

	<p>Le travail devra également comprendre la question de la maîtrise foncière.</p> <p><u>Mode opératoire :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Synthétiser les études existantes (« Projet stratégique de développement Grand Bellegarde 2030 » (2014 par le groupement Territoire), « Etude multi-site pour faire évoluer les OAP du futur PLUIH » (2019-2020 par le cabinet SEPT, études privées sur certaines friches) 2. En tirer les manques en matière d'ingénierie (et envisager les études complémentaires si besoin) 3. Proposer des scénarii afin que les élus en choisissent un
Partenaires	Cabinet d'urbanistes/architectes-paysagistes + éventuelle consultation du public sur certains aspects à définir
Dépenses prévisionnelles	Dépenses estimatives : environ 30 000€ HT pour l'étude de base + le coût des agents en charge du suivi
Plan de financement prévisionnel définitif	Cofinancement à rechercher dans le cadre de <i>Petites villes de demain</i> et ORT notamment (Banque des Territoires, ANCT etc.)
Calendrier	Selon les priorisations politiques
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective de cette étude
Conséquence sur la fonction centralité	<p>Une telle étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donnera un cap aux élus afin de prévoir le calendrier de travaux • Donnera une vision claire à la population du futur souhaité par les élus pour le centre-ville <p>Une fois les travaux réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Devrait être rendre le centre-ville plus attractif pour la population et les visiteurs et ainsi redynamiser le commerce et l'attractivité de celui-ci par rapport aux zones commerciales périphériques voire à internet • donnera une nouvelle envergure au centre-ville et de ce fait participera au renouveau de l'image de la commune
Annexes	-

FICHE ACTION N°11

Poursuivre l'aménagement des berges du Rhône

Orientation stratégique	Orientation 2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe	Axe 2.B : Requalifier les espaces publics pour répondre aux besoins et aspirations actuels.
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône
Description de l'action	<p>Remettre en valeur les cheminements et les abords du Rhône. Rouvrir des espaces en bordure du Rhône et ramener les riverains sur des lieux de déplacement, mais également des lieux de convivialité, voire de détente et de sport.</p> <p><u>Trois tranches ont déjà été réalisées entre 2011 et 2015.</u></p> <p>Depuis la place des frères Zanarelli (Cheminement piéton, terrains de pétanque, espace sportif libre d'accès) jusqu'à l'espace Louis Chanel (Aire de jeux, déplacements doux, amphithéâtre en plein air).</p> <p><u>Restant à réaliser :</u></p> <p>Tranches 4 et 5 (friches industrielles jusqu'au viaduc autoroutier) : en pause, car technique de passage du pont de Savoie à réfléchir.</p> <p>Tranche 6 (de l'arrière plaine des sports jusqu'à la base d'aviron) : en étude actuellement. Dossier transmis à la CNR pour validation par rapport à leur projet de ferme photovoltaïque et l'implantation de l'usine POLIECO.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département de l'Ain et CNR.
Dépenses prévisionnel	Total : 3,9 millions €
Plan de financement prévisionnel	<p>Région : 1 000 000€</p> <p>Etat (CPER) : 400 000 €</p> <p>Département : 300 000 €</p> <p>Autofinancement de 2 200 000 €</p> <p>Tranche 6 (plaine des Sports – base d'aviron) : coût total de 1 100 000 €</p>
Calendrier	<p>Tranches 6, arrière Plaine des Sports d'Arlod depuis la rue de l'Industrie jusqu'à la base d'aviron, réalisation prévue en 2023 – 2024.</p> <p>Les deux barreaux manquants, Berges 4 et 5, réalisation avant 2027 pour obtenir les subventions.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Permet de restructurer et développer les berges du Rhône, longtemps laissés à l'abandon.</p> <p>Permet du déplacement doux en rabattement sur le centre de Bellegarde ainsi que du cheminement doux, en site propre et site naturel pour les familles et adapté aux personnes à mobilité réduite, outre les aires de jeux pour enfants.</p>



FICHE ACTION N° 12

Définir une fonction et préserver les bâtiments relevant du patrimoine remarquable et historique tels que l'ancienne salle des visites des douanes, l'ancien buffet de la gare et l'ancien collège Louis Dumont

Orientation stratégique	2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe opérationnel	2.C : Valoriser le patrimoine bâti historique
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône Direction du Patrimoine Bâti
Description de l'action	<p>En 2020 et 2021, la salle des Visites et le buffet de la Gare ont fait l'objet de travaux de démolition intérieure ayant permis de « vider » ces bâtiments pour une plus grande visibilité des volumes mis à disposition.</p> <p>Aussi, en 2021 un diagnostic structure a été présenté aux élus de la commune et a mis en évidence le fait de devoir réaliser des travaux de préservation de ces deux patrimoines avec des ordres de priorité hiérarchisées à court terme, moyen terme et long terme. A ce jour, aucun de ces travaux n'a été engagé.</p> <p>Le collège Louis Dumont héberge actuellement 3 associations. Le bâtiment est occupé à 15% environ de sa surface environ. Seules des travaux de rafraîchissement de ces surfaces ont été réalisés. Il sera nécessaire d'avoir une réflexion globale sur la destination de cet équipement.</p>
Partenaires	Aucun partenaire à ce jour
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> En fonction du programme architectural qui sera défini pour la réhabilitation finale 430 000€ pour les travaux de préservation de la Salle des Visites et du Buffet de la Gare
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	La réflexion sur l'utilisation de l'ancien collège Louis Dumont est en actuellement en cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réflexion réellement réalisée sur l'utilisation de ces trois bâtiments
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La salle des Visites et le buffet de la Gare ont une position stratégique dans le centre-ville. Ils sont à la fois au cœur d'un lieu historique de Bellegarde sur Valserine qu'est le chemin de fer et sa gare ferroviaire mais également dans un quartier qui se reconstruit entre le pôle culturel/passerelle des arts et le nouveau collège Louis Dumont.</p> <p>Quant à l'ancien collège Louis Dumont, sa réappropriation par la commune va permettre la recherche d'une nouvelle affectation à destination du public.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 13

Réaliser un plan d'action pour faciliter et inciter à la découverte des atouts du centre-ville pour les visiteurs en correspondance au pôle d'échanges multimodal (signalétique, retour consignes en gare, conciergerie...)

Orientation stratégique	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe opérationnel	2.D. Recréer un lien entre la ville et ses gares.
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône
Description de l'action	<p>Un grand nombre de passagers sont en correspondance chaque jour au sein du pôle d'échange multimodal.</p> <p>Il apparaît important de les informer, dès leur arrivée, des différents services et intérêts qu'offre notre territoire. Cet objectif peut être atteint de différentes manières. Il peut y avoir un ou plusieurs panneaux placés aux deux sorties (côté TGV et TER) et 1 borne d'information dans le hall de la gare alimentée par le Système d'Information Touristique Apidae dont dispose l'Office de Tourisme. Ces supports seraient alors une vitrine de notre commune dont il est nécessaire de mettre en avant nos atouts : information sur les lieux (restauration de toutes natures, commerces alimentaires, voire non alimentaires et principaux services publics pouvant leur être utiles comme OT, mairie, etc...).</p> <p>De plus, une signalétique piéton adaptée pourrait amener plus facilement les passagers vers le centre-ville.</p> <p>En complément, il conviendra de réfléchir avec la SNCF à la mise en place de certains services, comme par exemple les casiers de consigne dans la gare.</p> <p>Un plan d'action doit donc être rédigé, conjointement avec les acteurs comme la SNCF et l'Office de Tourisme Terre Valserine, voire le rassemblement économique valserhônais.</p> <p>La réflexion pourra évoluer ensuite vers le changement du nom de la gare SNCF, mais qui a un coût bloquant pour le moment (environ 80 000€).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Office de Tourisme : a déjà travaillé sur la signalétique des principaux lieux touristiques • SNCF • Possibilité d'associer le Rassemblement Economique Valserhônais
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût agents pour la réflexion et les réunions avec les partenaires, et coût non connu pour la mise en œuvre du plan
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	Plan d'action formulé en 2023 pour une mise en place en 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective de l'étude Mise en œuvre effective du plan d'actions



Conséquence sur la fonction de centralité	Plus les atouts du centre-ville seront mis en avant, plus cette zone deviendra un lieu de promenade et de flânerie. Ce plan d'action doit permettre de guider, au mieux, les visiteurs et de leur susciter l'envie de revenir dans le cœur de ville. Le pôle d'échange multimodal doit être traité avec qualité, comme une entrée de ville.
Annexes	-

FICHE ACTION N° 14

Relancer les visites du centre-ville

Orientation stratégique	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valserhône
Axe	2.D. Recréer un lien entre la ville et ses gares
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	CCPB (service tourisme + Office de Tourisme Terre Valserine)
Description de l'action	<p>Contexte L'arrivée d'une première gare en 1858, liée à la situation géographique stratégique de Bellegarde, puis l'utilisation de la « force mécanique » du Rhône, sont à l'origine du développement industriel de la ville qui fut la première ville française à bénéficier de l'éclairage public en 1884. Bien que la mise en eau du barrage de Génissiat en 1948 ait transformé le paysage, un certain nombre d'éléments patrimoniaux identitaires sont encore existants et faiblement mis en valeur : ils mériteraient une valorisation plus forte par une réelle « mise en tourisme ».</p> <p>Objectifs de l'action Il convient de développer des modes de découverte originaux et insolites pour faire connaître ce patrimoine. Exemples de thématiques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frontières : naturelles, géographiques, historiques,... - le passé historique : gare, télé mécanique, douane et contrebande, résistance,... - etc... <p>Les cibles visées : habitants, scolaires, excursionnistes, familles en vacances, groupes, ...</p> <p>Mode opératoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur les diverses possibilités : <ul style="list-style-type: none"> • ✓ visite avec un guide et/ou des compagnies théâtrales, • ✓ visites libres en développant de nouveaux supports d'interprétation : parcours numérique tels que valorisation sonore via des visites avec casque, création de podcast de mise en valeur du territoire, création de parcours via une application numérique dédiée, kit sac à dos de découverte,... ↳ Envisager la déclinaison avec d'autres sites du territoire Terre Valserine selon fil(s) conducteur(s) choisi(s) - Installation et pose du matériel requis selon les parcours définis - Mise en place d'outils de communication : plan, outils,... - Mise en place d'un programme d'animation et de promotion auprès des cibles
Partenaires	Commune de Valserhône, Groupe Mémoire de Valserhône
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Une action similaire à l'échelle du territoire est prévue dans le schéma de développement touristique de la CCPB (fiche 2.19) avec les estimations financières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude et conception : 25 000 € - aménagements (selon choix préalables : acquisition de mobiliers, d'outils numériques) : jusqu'à 75 000 €



	<p>➤ <i>si mutualisation avec l'action prévue par la CCPB : prévoir un groupement de commande CCPB / Valserhône</i></p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication et promotion - Actions d'animations <p>Coûts agents : non défini à ce jour</p>
Plan de financement	Non défini à ce jour
Calendrier	Mise en place de la programmation en 2024 pour débiter les actions en 2025, en coordination avec le schéma de développement touristique de la CCPB.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche 2.19 du schéma de développement touristique de la CCPB « mettre en scène le territoire »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites vendues si visites guidées et / ou de location de matériel - Nombre de clients - Satisfaction des clients
Conséquence sur la fonction de centralité	Une mise en tourisme permettra de faire oublier l'étiquette « ville industrielle » et de faire connaître son environnement naturel

FICHE ACTION N° 15

Accompagner la création d'un café culturel dans l'ancienne maison PLM : projet MIX

Orientation stratégique	2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Action n°	2.D : Recréer un lien entre le ville et ses gares
Statut	validée
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône (notamment la manager de centre-ville)
Description de l'action	<p>Ce projet « café/bar culturel » est initié par 3 porteurs de projets : M et Mme Croll Knight, Arthur Flèche et Gaetan Richaud. Il se situe dans l'ancienne maison de l'ancienne compagnie PLM (le jardin du cheminot), ensuite rachetée par la commune pour être revendue aux porteurs du projet.</p> <p>Le projet consiste à créer un lieu de rencontre, de culture et de partage de pratique. Il s'agit d'un bâtiment d'environ 100 m2. L'accompagnement a débuté avec la vente du bien. A l'avenir il portera surtout sur la facilitation du lien avec les services nécessaires (urbanisme, commerce de centre-ville, SNCF etc.).</p>
Partenaires	Service foncier et urbanisme : accompagnements dans les démarches administratives, aide du service foncier pour le lien avec la SNCF.
Dépenses prévisionnelles/définitif	Il s'agit surtout de temps de travail des agents des différents services. A ce jour, aucune prévision d'investissement dans le projet.
Plan de financement	-
Calendrier	Dépôt du PC en novembre par les porteurs du projet Accompagnement déjà débuté, qui durera jusqu'à ouverture du lieu pour le projet, puis lien permanent avec la manager de centre-ville au même titre que les autres commerçants.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ouverture du café culturel
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamisation du centre-ville et du pôle d'échange multimodal grâce à ce nouveau lieu de convivialité. Emplacement particulièrement intéressant à la croisée entre la descente vers le centre-ville et la proximité du pôle d'échanges multimodal.
Annexes	

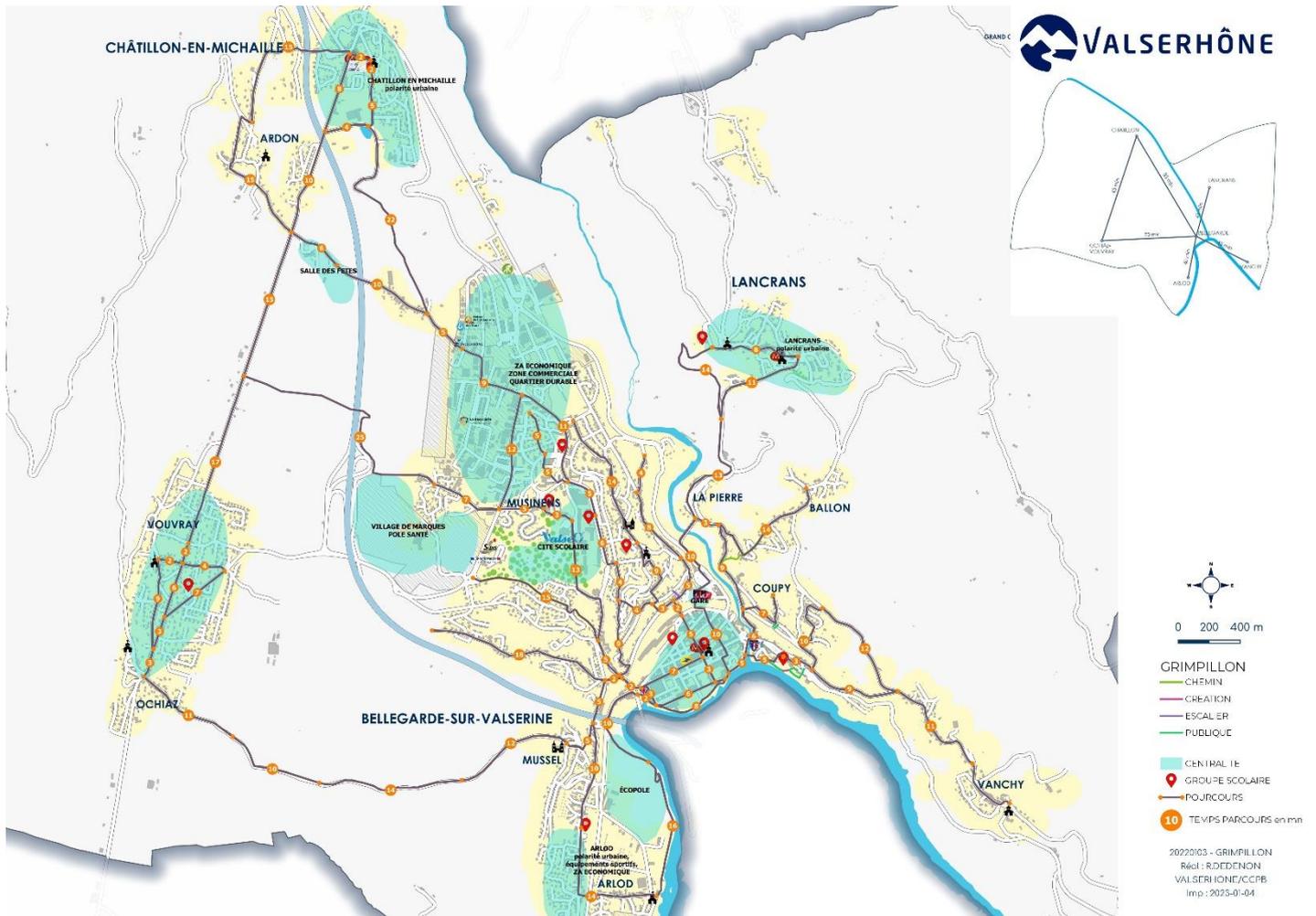


FICHE ACTION N°16

Inciter aux déplacements par modes doux, en faisant mieux connaître les cheminements piétons (grimpillons) descendant vers le pôle d'échanges multimodal

Orientation	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe	2.D. Recréer un lien entre la ville et ses gares
Statut	En projet
Maîtres d'ouvrages	Commune de Valsershône
Description de l'action	Environ une dizaine « d'escaliers urbains » qui ont marqué l'histoire de la commune, notamment son passé industriel, sont toujours existants. Ces cheminements étaient majoritairement empruntés par les ouvriers pour se rendre sur leurs lieux de travail (industries le long du Rhône notamment). L'idée étant de reconquérir ces espaces qui permettent d'irriguer le territoire par un déplacement non carboné, notamment le centre-ville et son pôle d'échanges multimodal.
Partenaires	UDAP et CEREMA ?
Dépenses prévisionnelles	Temps agent pour définir le plan de revalorisation de ces grimpillons + coût des travaux (non définis de fait)
Plan de financement prévisionnel	Des cofinancements éventuels seront recherchés
Calendrier	Idéalement avant 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective de ce plan de revalorisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Réalisation de cheminements requalifiés
Annexes	Cette action permettra de faciliter l'accès par la marche à pieds au pôle d'échanges multimodal et au centre-ville, permettant ainsi la diminution du nombre de véhicules dans le trafic et sur les stationnements, apaisant ainsi la cité.





Carte des temps de parcours piétons à Valsershône faisant apparaître les gimpillons

FICHE ACTION N°17

Inciter les acteurs du territoire à programmer plus d'évènements en centre-ville pour permettre une animation plus régulière

Orientation stratégique	2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valserhône
Axe opérationnel	2. E : Renforcer le vie et les animations en centre-ville.
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône
Description de l'action	<p>Le centre-ville possède plusieurs espaces publics permettant la tenue de manifestations. Ils sont largement sous-utilisés, n'amenant pas l'animation que le centre-ville pourrait recevoir.</p> <p>L'objectif est que le centre-ville devienne un lieu incontournable d'animation. Que ce soit par le biais des associations, de la commune, de commerçants ou de l'association de commerçants, l'OT, ou des acteurs privés, tous doivent connaître les possibilités d'organiser des évènements dans le centre-ville. Différents aspects sont à travailler : communication sur les lieux, accompagnement des acteurs vers les services concernés (services techniques,...)</p>
Partenaires	Elue aux associations, à l'événementiel, directeur.rice du pôle culture et sport. Services communication, événementiels, Office de Tourisme Terre Valserine.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût des agents mobilisés, notamment la manager de centre-ville maitre d'ouvrage du projet
Plan de financement	-
Calendrier	Dès 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise-en-œuvre effective de cette information/ de ce groupe de travail
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces différents évènements donneront de l'attractivité et ils permettront de faire venir du public dans notre cœur de ville. Celui-ci gagnera une image de centre-ville animé, festif...
Annexes	



FICHE ACTION N° 18

Réfléchir sur la création d'un nouveau marché au sein du groupe foire et marché

Orientation stratégique	2 : Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe	2.E : Renforcer la vie et les animations en Centre-ville
Statut	Validée
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône (manager de centre-ville)
Description de l'action	<p>Le marché hebdomadaire du jeudi apporte un dynamisme incontestable à notre cœur de ville. Nous devons trouver la possibilité d'apporter une offre complémentaire à ce jour de marché.</p> <p>Diversifier le thème du marché (braderie/ alimentaire/ objet d'art), le lieu (place Carnot / bord du Rhône / place Jeanne d'Arc / rue République piétonnisée), le jour et l'horaire (après midi / fin de journée).</p> <p>Selon l'orientation que prendrait ce nouveau marché, des réflexions seront à mener pour étudier si l'on peut à cette occasion mettre à l'honneur des commerçants sédentaires, par exemple des restaurateurs.</p>
Partenaires	Service évènementiel – domaine public – groupe commerce / producteur locaux – association « la route des artisans » / restaurateurs de la ville / Union des commerçants.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût horaire de la manager de centre-ville et autres agents engagés pour la réflexion, voire la mise en œuvre d'un second marché.
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	Groupe de travail au 1 ^{er} semestre 2023 pour une mise en place idéalement en septembre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Conduite effective de cette réflexion Mise en place éventuelle d'un second marché
Conséquence sur la fonction de centralité	Apporter du dynamisme et de l'animation dans le centre-ville.
Annexes	-



FICHE ACTION N° 19

Utiliser les food-trucks comme éléments d'animation du centre-ville

Orientation stratégique	2. Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valsershône
Axe opérationnel	2.E. Renforce la vie et les animations en centre-ville
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône
Description de l'action	<p>En 2022, le bureau municipal a voté plusieurs emplacements du domaine public ouvert à l'accueil de food-truck.</p> <p>Les emplacements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place du comice de Vouvray, - Théâtre de verdure, - Place Carnot, - Parking Perte de la Valserine, - Place Charles de Gaulle, - Parking place Clertan Châtillon en Michaille, - Parking salle des fêtes Lancrans - Parking place Victor Bérard. <p>Ces différents emplacements permettent une installation de qualité pour les food-trucks. Un avis de publicité et de mise en concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public doit être mis en ligne. Une publicité par différents biais à définir, sera mise en place afin de faire connaître cet avis. Le but étant d'attirer des food-trucks portant une offre différenciante par rapport à l'existant.</p>
Partenaires	Services de la commune : service voirie, service juridique, service évènementiel et la manager de Centre-ville, Union des commerçants et commerçants (hors U.C.)
Dépenses prévisionnel/définitif	L'avis de publicité/mise en concurrence ne suscite aucune dépense. Les emplacements sont déjà définis et ne nécessitent aucune modification ou aménagement qui engagerait des dépenses financières.
Plan de financement	-
Calendrier	Démarrage en 2023, un avis de publicité doit être mis en ligne au 1er trimestre afin de convenir des attributions avant les périodes estivales.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerçants ambulants qui se positionnent sur les emplacements.
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre l'attribution de place, pour des commerces ambulants, donne un vrai caractère dynamique à la commune.



Que ce soit de la restauration rapide sucrée ou salée, le développement de ce type d'offre pour nos habitants donne un vrai avantage et participe à l'ambiance conviviale et l'animation de notre ville.

Les conséquences positives de cet axe seront multiples : développement de l'offre pour nos habitants, diversifications d'activités pour nos commerçants, image d'un centre-ville agréable et vivant.

Annexes

Carte des lieux d'implantations de commerce ambulant.

